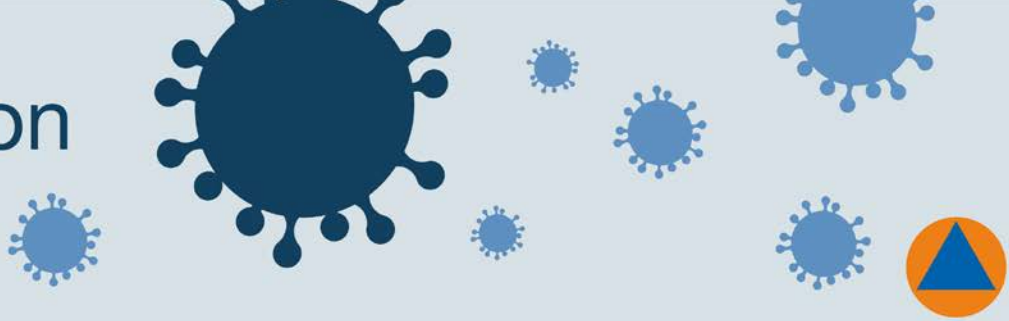


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES :** Médecins spécialistes, pharmaciens, infirmières praticiennes spécialisées, gestionnaires des cliniques externes spécialisées avec clientèle immunosupprimée, gestionnaires des unités de soins du CISSS de Chaudière-Appalaches

Médecins de famille et pharmaciens communautaires de la région Chaudière-Appalaches

**DATE :** 15 février 2022

**OBJET :** Document d'information et de prescription de test COVID-19 pour les usagers qui pourraient être éligibles à un traitement en externe

---

Des traitements ambulatoires contre la COVID-19 sont accessibles depuis quelques semaines déjà aux usagers à risque de complication de la COVID-19. Actuellement plusieurs d'entre eux ne savent pas qu'ils pourraient bénéficier de ce traitement, faisant en sorte qu'ils ne se font pas nécessairement dépister ou encore qu'ils ne contactent pas de professionnel de la santé lorsqu'ils reçoivent un diagnostic de la COVID-19. Pour remédier à la situation, le CISSS de Chaudière-Appalaches a élaboré un document visant à informer le plus grand nombre possible d'usagers potentiellement éligibles aux traitements ambulatoires contre la COVID-19.

Vous trouverez en pièce jointe ce document d'information destiné à tous les usagers à risque de complications de la COVID-19. Vous pouvez également le trouver sur le site internet du CISSS de Chaudière-Appalaches en cliquant sur ce lien : [Document d'information et de prescription de test COVID-19 pour les usagers qui pourraient être éligibles à un traitement en externe](#). Nous vous encourageons fortement à remettre une copie de celui-ci à tous vos usagers qui **correspondent aux critères énumérés**, en leur rappelant l'importance de vous contacter s'ils obtiennent un test positif de la COVID-19 (test rapide ou test de laboratoire), afin qu'ils soient rapidement évalués et qu'ils puissent bénéficier d'un traitement de la COVID-19 en externe. L'infectiologue de garde peut être contacté par téléphone pour évaluer l'éligibilité au traitement, par exemple un traitement avec anticorps neutralisant ou avec l'antiviral nirmatrelvir/ritonavir (Paxlovid).

Ce document d'information peut également servir pour la prescription d'un test de dépistage de la COVID-19 par les professionnels de la santé qui sont autorisés à prescrire des analyses diagnostiques. Dans ce cas, il est important de préciser à l'utilisateur de l'apporter s'il se rend dans un centre de dépistage afin que le prescripteur puisse recevoir le résultat du dépistage.

.../2

Peu importe le nom du prescripteur, la santé publique recevra le résultat du dépistage et le divulguera au patient ainsi que les mesures préventives à suivre (par courriel et/ou par enquête téléphonique). Cependant, la santé publique ne peut pas prendre en charge le traitement des patients atteints de la COVID-19.

En terminant, nous tenons à rappeler l'importance d'encourager vos patients à se faire vacciner et également à recevoir une dose de rappel, c'est-à-dire une 3<sup>e</sup> dose pour les immunocompétents ou une 4<sup>e</sup> dose pour les immunosupprimés.

« *Signature autorisée* »

Chantal Breton, pharmacienne  
Chef du département régional de pharmacie

« *Signature autorisée* »

Dr Jeannot Dumaresq, médecin  
Microbiologiste-infectiologue

p.j. Document d'information et de prescription de test COVID-19 pour les usagers qui pourraient être éligibles à un traitement en externe

c.c. Dr Martin Arata, président du CMDP  
Dr Marc Bergeron, chef du DRMG  
Dre Lilliana Romero, directrice régionale de santé publique  
Dre Monique St-Pierre, directrice des services professionnels  
M. Yves Roy, directeur adjoint des soins infirmiers (volet pratiques professionnelles et développement clinique)

*Contenu et diffusion approuvés par : M. Marco Bélanger, directeur général adjoint du programme santé physique générale et spécialisée*

## Patients ambulatoires pour lesquels un traitement contre la COVID-19 est envisagé

**Vous avez été identifié comme une personne à risque de complications de la COVID-19. Si vous êtes atteint de la COVID-19, vous pourriez recevoir un traitement qui pourrait diminuer vos chances d'être hospitalisé ou d'en décéder.**

### Qui peut avoir accès au traitement?

Un traitement pourrait être envisagé si vous répondez à tous les critères suivants :

- Vous n'êtes pas vacciné adéquatement, OU votre système immunitaire n'est pas normal (immunodépression), peu importe si vous avez été vacciné ou non.
- Vous êtes atteint de la COVID-19 (confirmé par un test de laboratoire ou un test rapide).
- Vous avez des symptômes depuis moins de 7 jours.
- Vous avez au moins un **facteur de risque de présenter des complications de la COVID-19**.

### Vous êtes vacciné adéquatement si :

- Vous avez reçu au moins 2 doses de vaccin  
OU
- Vous avez eu la COVID-19 (confirmé en laboratoire ou en centre de dépistage) et au moins 1 dose de vaccin 21 jours ou plus après l'infection  
OU
- Si vous êtes immunodéprimé ou dialysé : vous avez reçu au moins 3 doses de vaccin, que vous ayez eu la COVID-19 ou non, mais même vaccinée, une personne immunodéprimée pourrait bénéficier d'un traitement contre la COVID-19.

### Facteurs de risque de présenter des complications de la COVID-19

- Diminution du système immunitaire en lien avec une des conditions suivantes :
  - Infection à VIH non contrôlée ou SIDA
  - Greffe d'organe ou de moelle osseuse
  - Cancer actif
  - Troubles hématologiques, y compris l'hémoglobinopathie
  - Maladie auto-immune
  - Déficits immunitaires autres
  - Prise de certains médicaments (ex. : chimiothérapie, immunosuppresseur).

**Si vous ne savez pas si vous prenez un de ces médicaments, demandez à votre pharmacien.**

- Maladies chroniques parmi les suivantes :

○ Troubles rénaux	○ Maladie cardiovasculaire	○ Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)
○ Troubles hépatiques	○ Insuffisance cardiaque	
○ Diabète (surtout si non contrôlé)	○ Hypertension diagnostiquée	○ Asthme modéré à sévère
- Obésité sévère (IMC de 35 ou plus)
- Âge de 55 ans ou plus (particulièrement si associé à un autre critère énuméré ci-dessus)

## Comment avoir accès au traitement ?

Pour que le traitement soit efficace, il doit être débuté le plus rapidement possible suivant l'apparition des premiers symptômes. Il est donc primordial de se faire tester dès l'apparition du moindre symptôme de la COVID-19.

### Première étape

#### Faites-vous dépister

Si vous présentez des symptômes compatibles avec la COVID-19 et que vous êtes à risque de complications, veuillez prendre rapidement un rendez-vous pour un dépistage au [cv19quebec.ca](https://cv19quebec.ca) en choisissant l'option «**Patients ambulatoires pour lesquels un traitement contre la COVID-19 est envisagé**», et présentez ce document lors de votre rendez-vous. Vous pouvez également faire un test rapide à la maison, mais en cas de résultat négatif, il est recommandé que vous preniez un rendez-vous pour un dépistage au [cv19quebec.ca](https://cv19quebec.ca).

### Deuxième étape

#### Si vous avez la COVID-19, contactez un professionnel de la santé dès que possible

Que ce soit votre médecin spécialiste, votre médecin de famille, votre infirmier(ière) praticien(enne) spécialisé(e) (IPS), ou encore votre pharmacien(enne). Si vous n'avez pas de médecin spécialiste ni de médecin de famille, nous vous invitons à communiquer avec une clinique médicale près de chez-vous qui offre un accès sans rendez-vous populationnel (<https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/>).

## Description du traitement

### Deux traitements sont disponibles :

- 1) Des anticorps neutralisants qui bloquent l'entrée du virus dans les cellules humaines. Ils sont administrés de façon intraveineuse.
- 2) Des médicaments antiviraux qui ralentissent la multiplication du virus. Ils sont généralement pris par voie orale (pilule).

**C'est un professionnel de la santé qui déterminera quel traitement est le plus adapté à votre situation médicale.**

## Identification du prescripteur du test COVID-19 (à remplir par le prescripteur)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de permis d'exercice : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance ou clinique : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_